

VOTRE VIEUX CHAUFFAGE AU BOIS EN CHIFFRES !

80% EN MOINS

En changeant votre foyer ouvert ou votre poêle à bois non performant, vous réduisez de 80% la pollution émise !

2 FOIS MOINS

Un vieux chauffage à bois a aussi un impact sur votre consommation. En le remplaçant, vous diviserez votre facture par deux !

12 À 13% DE PLUS

Et votre santé aussi est en jeu... 12 à 13% des crises d'asthme sont imputables à la qualité de l'air. En remplaçant votre chauffage au bois, vous protégerez votre santé !

293 morts par an dus aux émissions de particules (PM 2.5) sur l'agglomération grenobloise dont 60% sont liées au chauffage au bois individuel.

L'HEURE DE CHANGER D'AIR

En remplaçant votre vieux chauffage au bois, vous contribuerez à améliorer la qualité de l'air de votre région tout en vous chauffant plus efficacement. La Prime Air Bois a justement été pensée pour vous accompagner dans **cette nouvelle direction** !

Et si on visait ensemble l'objectif de diminuer de 10% les émissions de particules fines sur le territoire en **10 ans** ?



3 ASTUCES POUR UN CHAUFFAGE BOIS OPTIMAL VOUS AVEZ TOUT À Y GAGNER !

VERS UN BOIS SEC

- Acheté humide ? Stockez votre bois à l'abri ventilé et isolé du sol pendant 18 mois minimum.
- Acheté sec ? Exigez un taux d'humidité inférieur à 20%.



Le tout pour **polluer moins** et produire **deux fois plus de chaleur**.



RAMONER EST LA CLÉ

Sécurité et performance !

Pour éviter à votre conduit de prendre feu ou d'entraîner une surconsommation pouvant aller jusqu'à 6%, adoptez ces gestes :

- Faire ramoner son installation par un professionnel une (pour un appareil à granulés) à deux fois (pour un appareil à bûches) par an. C'est une obligation réglementaire !
- Faire faire l'entretien complet par un professionnel au moins une fois par an pour votre poêle ou chaudière à granulés.
- Entretenir quotidiennement votre appareil.

ALLUMEZ LE FEU... PAR LE HAUT !

La bonne technique se résume à un allumage inversé :

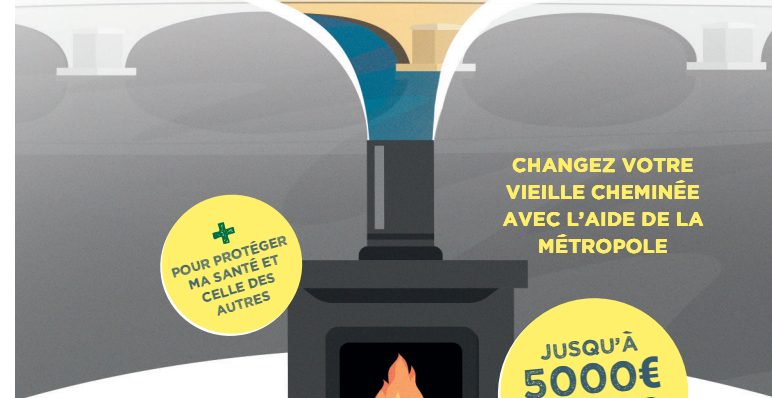
- Déposer en premier les bûches
- Disposer le petit bois par-dessus
- Ouvrir toutes les arrivées d'air
- Allumer le feu à l'aide d'un kit d'allumage

Pour **plus de chaleur** et **moins de pollution** !



CHANGEZ DE POÊLE POUR CHANGER D' AIR

JUSQU'À 30 FOIS MOINS
DE PARTICULES FINES DANS L'AIR



CHANGEZ VOTRE
VIEILLE CHEMINÉE
AVEC L'AIDE DE LA
MÉTROPOLE

+
POUR PROTÉGER
MA SANTÉ ET
CELLE DES
AUTRES

JUSQU'À
5000€
D'AIDES
PUBLIQUES

CHANGER MON CHAUFFAGE AU BOIS... C'EST POUR MOI ?

Votre appareil de chauffage a son impact sur la pollution de l'air s'il n'est pas performant (et correctement installé et utilisé), même si vous ne l'utilisez qu'occasionnellement.
La Prime Air Bois vous aidera à amorcer cette transition tout en douceur. Mais pouvez-vous en bénéficier ? On vous éclaire !

QUI PEUT PRÉTENDRE À LA PRIME AIR BOIS ?



Elle s'applique aux détenteurs d'appareils datant d'avant 2002 (poêles à bûches, inserts, cuisinières, chaudières...) et tous les foyers ouverts, implantés en résidence principale ou louée en tant que résidence principale.

COMMENT FAIRE ?



Renseignez-vous auprès de l'agence locale pour l'énergie et le climat (ALEC) de la métropole : 04 76 00 19 08



Remplissez un dossier de demande et faites-le valider par l'ALEC avant de signer le devis. chauffagebois.grenoblealpesmetropole.fr

LES ATOUTS



LA PRIME AIR BOIS DE PLUS PRÈS

**2000€
EN PRIME**

La Métropole vous propose 1 600 € de Prime Air Bois pour renouveler votre appareil de chauffage au bois et 400 € supplémentaires sous conditions de ressources !
Cumulable avec Ma prime Rénov' et les CEE (Certificats d'économie d'énergie).

**LA BONNE
DÉMARCHE**

**COMMENT EN BÉNÉFICIER ?
LA DÉMARCHE EST SIMPLE !**

En plus des conditions évoquées sur la page précédente, il est nécessaire :

- D'être habitant d'une des 49 communes de la métropole grenobloise.
- De vous engager à détruire votre ancien appareil.
- De le remplacer par un appareil labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent.
- De le faire installer par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et signataire de la charte des professionnels du chauffage au bois !

LE BON POINT

5000€

La Prime Air Bois est cumulable avec les aides de l'état (Ma Prime Rénov' et CEE) jusqu'à 5000 €.

100%

Prise en charge à 100% pour près de 25% des personnes éligibles

50%

Plus de 50% d'aide pour plus de 50% de la population



Financé par



EXEMPLES DE FINANCEMENT

FAMILLE MÉSANGE

Composée de 6 personnes
(2 adultes et 4 enfants) - Séchillienne

REVENU ANNUEL : 21 078 €

Elle remplace un insert bois de 1996 par un poêle à granulés. Le coût total de l'opération est de 4 747,50 € dont 3 500 € (H.T.) d'appareil. Cette famille va pouvoir bénéficier d'un accompagnement à hauteur de 100 % d'aides publiques.



RESTE À CHARGE : 0 €

FAMILLE MOINEAU

Composée de 4 personnes
(2 adultes et 2 enfants) - Vaulnaveys-le-Haut

REVENU ANNUEL : 55 530 €

Elle remplace un poêle à bois de 2001 par un poêle à granulés. Le coût total de l'opération (matériel et pose) est de 5 275 € dont 2 750 € (HT) d'appareil. Cette famille bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de 62 % d'aides publiques.



RESTE À CHARGE : 1 980 €

FAMILLE PIVERT

Composée de 2 personnes
(Retraités) - Le Gua

REVENU ANNUEL : 50 647 €

Elle remplace un foyer ouvert par un poêle à bois dernière génération. Le coût total de l'opération est de 5 275 € dont 2 500 € (HT) d'appareil. Ce couple bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de 34 % d'aides publiques.



RESTE À CHARGE : 3 480 €

Ces exemples de financement cumulent la Prime Air Bois, Ma prime Rénov' et les CEE (Certificats d'économie d'énergie).